

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bâtisac

Un bâtisac est un sac très résistant d'une capacité d'un mètre cube (= 25 sacs poubelle). Un bâtisac peut contenir 1500 kg de déchets de construction et de gravats.

Le bâtisac est équipé d'une vanne de fermeture. Contrairement au conteneur classique, vous êtes donc certain d'être le seul à l'utiliser. Belgian Recycle Network se charge de la distribution, de l'enlèvement et du traitement écologique du bâtisac. Vous remplissez le bâtisac à votre propre rythme, sans aucun stress lié à la durée de location. Les règles suivantes doivent être respectées : - Le bâtisac ne peut pas contenir d'amiante, d'asphalte, de couleur et d'autres produits dangereux. - Un bâtisac pèse maximum 1500 kg. - Les déchets se trouvant en dehors du sac ne sont pas enlevés - Vous êtes seul responsable des déchets qui ne peuvent pas être placés dans le sac. Le sac est enlevé dans les 3 à maximum 5 jours ouvrables. Quelques règles sont d'application pour l'enlèvement du bâtisac : vous devez toujours communiquer le numéro du sac (mentionné sur le formulaire attaché au sac), votre nom, le numéro de téléphone et l'adresse d'enlèvement. Le sac ne peut en aucun cas être surchargé. Le sac doit être fermé hermétiquement sans quoi il ne peut être hissé. Le sac doit être disposé de telle sorte que le camion puisse le hisser tel quel. Après enlèvement, le sac reste la propriété de Belgian Recycle Network.

Autorisé:

Gravats. Briques, béton. Terre, sable. Polystyrène. Câbles. Bois. Carton. Papier. Petits métaux. Verre et isolation. Gyproc (gypse, plâtre). Plastique, PVC. Matériaux d'emballage.

Non autorisé:

L'amiante et les produits contenant de l'amiante (p.e. eternit), de l'asphalte, de la toiture.

Déchets ménagers.

Produits d'inflammation spontanée.

De la suie.

Des produits dangereux. (batteries, aérosols, liquides, boîtes de silicones,...)

Les déchets chimiques (les produits chimiques, les acides, les bases, les solvants, du brou de noix, de la peinture (les emballages inclus)).

Les déchets hospitaliers et les déchets d'animaux

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.